



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE  
PRESS RELEASE

**Contact: Ophélie Spanneut: +32 2 789 24 01**  
**Date: 25/08/2010**  
**Reference: PR 014/2010**

## **Disparition des ampoules à incandescence - Phase 2 :**

### **Une bonne affaire pour les consommateurs mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires**

BEUC, le Bureau européen des Unions de Consommateurs, salue le fait que la consommation énergétique des Européens diminuera avec l'entrée en vigueur de la 2<sup>ème</sup> phase de la législation européenne de 2009 organisant la disparition progressive des ampoules à incandescence. De la même façon qu'en 2009 les ampoules de 100 watts étaient amenées à disparaître, à partir de ce 1<sup>er</sup> septembre, les ampoules à incandescence de 75 watts vont progressivement disparaître des étals et plus d'information sera désormais obligatoire sur l'emballage.

Les ampoules à économie d'énergie consomment jusqu'à 80% d'énergie en moins et ont une durée de vie plus longue. Ainsi, durant la durée de vie d'une ampoule à économie d'énergie, de 6 à 10 ampoules à incandescence auront été utilisées ! Les ampoules à économie d'énergie permettraient également à un foyer moyen d'économiser 166 euros sur une facture d'électricité en un an<sup>1</sup>.

De plus, cette nouvelle phase de la législation prévoit l'étiquetage d'informations plus précises sur l'emballage (durée de vie, température de couleur, temps de chauffage ou nombre de fois qu'une ampoule peut être allumée). Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Le Bureau européen des Unions de Consommateurs demande que le système de recyclage des ampoules à économie d'énergie usagées soit plus performant et que les seuils limites de mercure soient réduits.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC, a déclaré:

« Nous nous réjouissons qu'à la fois les consommateurs et l'environnement bénéficieront d'un recours plus fréquent aux ampoules à économie d'énergie. Toutefois, les consommateurs n'étant pas familiers avec les « valeurs en Kelvin » ou les « flux lumineux » par exemple, ils ne pourront profiter pleinement de ces mesures que s'ils ont accès à une information fiable et claire sur le produit.

Nous craignons que le seuil limite de mercure ne soit trop élevé. La technologie la plus performante permet de réduire la limite autorisée aujourd'hui à 5mg à seulement 1 à 2 mg. Enfin, nous appelons les autorités à s'assurer que les obligations de recyclage soient pleinement respectées de sorte que les consommateurs puissent ramener les ampoules usagées au point de vente.

La disparition des ampoules à incandescence ne se fera aisément qu'avec des consommateurs éclairés ! »

FIN

---

<sup>1</sup> Chiffres de Stiftung Warentest, Allemagne, mai 2009, [www.test.de](http://www.test.de)

BEUC, the European Consumers' Organisation  
+32 2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

**Want to know more about BEUC? Visit [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu)**

 **EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45** 